

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 5 juin 2017 à 19 h 15 et à l'endroit habituel des sessions.

PRÉSENCES :

Sont présents

Mesdames : Hélène Durette – Thérèse Sirois – Agathe Drouin

Messieurs : Guy Thibault – Keven Lévesque Ouellet – Yan Marceau
Madame, Carmen Massé, mairesse

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal est aussi présent à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, Madame la mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 15.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal du mois de mai 2017;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Agente de projets et de développement;
- 7- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 8- Voirie municipale :
 - a) Programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal;
 - b) Bandes de patinoire – peinture – rampe galvanisée église – vernir porte extérieure église;
 - c) Plainte d'un contribuable – monsieur Jonathan Bouchard;
 - d) Programmation de la TECQ;
 - e) Pic abrasif;
 - f) 0 ¾ pic Stéphane Roy;
 - g) Souffleur;

- h) Chemin Thibault;
- 9- Rangement Loisirs – Accessoires de boxe;
 - 10- Décision pour les emplois estivaux et horaire;
 - 11- Engagement agent de développement;
 - 12- Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA;
 - 13- Demande de dons – Les Vaillants du Transcontinental;
 - 14- Demande de dons – Relais pour la vie au Témiscouata;
 - 15- Demande de dons – Source d'Espoir Témis;
 - 16- Proclamation journées de la culture;
 - 17- Dossier eau potable;
 - 18- Questions diverses :
 - A) _____
 - B) _____
 - C) _____
 - 19-
 - 20- Période de questions (15 minutes);
 - 21- Levée de l'assemblée.

2017 - 066

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2017 - 067

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau ;
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères), *1^{er}*

Que le procès-verbal de la réunion du mois de mai 2017 soit accepté tel que présenté.

COMPTES DU MOIS DE MAI 2017 :

Agro Envirolab	# 133542	54.04	4535
Air liquide	# 66712104	22.07	4536
Buanderie R. du Loup	# 320734, 491657	56.33	4537

Bureau en gros	# 785242, 116659	334.62	4538
Mon bureau.ca	# 88335	246.94	4539
Centre peinture Mailloux	# 2391	379.31	4540
Dickner	# 19415, 21902	702.02	4541
Distribution Rioux	# 755-1	13.71	4542
Hélène Durette	Conseillère	248.90	4543
Épicerie chez Nancy	# a02833650	23.96	4544
Équipements CDL	# 518572	603.33	4545
Fonds d'info sur territoire	#201700921960	16.00	4546
Global Technoogie	# 12224	434.15	4547
Groupement forestier	# 27831	1650	4548
Hewitt	# 9011499747	408.90	4549
Jacques Larochelle	# 50050, 50492	2145.45	4550
J.A. St-Pierre	# 101113519	21.56	4551
Jean-Roch Roy	# 12638	3716.60	4552
Lionel Charest	# 0157140	80.43	4553
Macpek	# 2740-01, 2740-02, 3918	117.45	4554
Martin Bastille	# 165779	552.31	4555
Maurice Bérubé	# 4247-16	3548.13	4556
Ministre des Finances	# 99467	8158.00	4557
Keven Lévesque Ouellet	Conseiller	298.90	4558
Peterbilt	# 46842Q	32.49	4559
Pétroles R. Turmel	# 182913, 183395	211.77	4560
Pièces d'auto M. Michaud	# 122865, 122949, 123018, 123113, 123703, 123986, 123987	991.05	4561
Produits métalliques A. T.	# 11565	631.10	4562
Raymond Chaboth	# 1488640	6812.27	4563
Remorquage S. G.	# 820973	99.97	4564
Servitech	# 33969	63.15	4565
Société can. Du cancer	Don	100.00	4566
Source d'espoir témis	Don	35.00	4567
Surplus général Tardif	# 107465, 110259	307.55	4568
Régie inter des déchets	# 15624, 15625, 15626	9334.50	Acces D
Bell Canada	Biblio et fax	159.14	Acces D
Télus	Cellulaire	153.12	AccesD
Hydro Québec	Éclairage des rues	100.10	Acces D
Carmen Massé	maire	796.71	Acces D
Yan Marceau	conseiller	248.90	Acces D
Thérèse Sirois	conseillère	298.90	Acces D
Agathe Drouin	conseillère	298.90	Acces D
Guy Thibault	Maire suppléant	448.36	Acces D
Salaire	Mai	8370.56	Acces D
	Total des dépenses	53326.65\$	

DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS :

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2017, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2017 - 068

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – CHOIX DE LA ROUTE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata va recevoir une subvention de huit mille dollars (8 000,00\$) pour l'amélioration du réseau routier municipal;

2017 – 069

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

D'investir cette subvention dans le chemin Thibault.

TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LEURS INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES ET DE VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
(TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2017 – 070 IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014 – 2018 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00\$ par habitant par année, soit un total de 140,00\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**ENVOIE D'UNE LETTRE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES
RESSOURCES NATURELLES - RENCONTRE**

2017 – 071

IL EST PROPOSÉ par Mme Agathe Drouin;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande une rencontre avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant les gravières que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata exploite sur les lots du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

ENTRETIEN DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que le conseil municipal a reçu deux (2) offres pour l'entretien des terrains de la municipalité;

ATTENDU Qu'un participant s'est désisté;

2017– 072

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata engage monsieur Jean-Rock Deschênes. L'employé sera rémunéré selon l'échelon 6 de la grille salariale de l'entretien des terrains de la municipalité sur une base de 15 hrs/sem.

PERSONNEL DU TERRAIN DE JEUX

2017 – 073

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata engage Madame Fay Chabot comme superviseure du terrain de jeux et Madame Marie-Soleil Dumont comme monitrice pour les sept semaines du terrain de jeux.

ENGAGEMENT D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT POUR 5 MUNICIPALITÉS

ATTENDU que la MRC de Témiscouata offre la possibilité d'engager des agents de développement économique pour tout le Témiscouata;

ATTENDU que le territoire de la MRC de Témiscouata a été divisé en 5 secteurs et que notre secteur comprend les cinq municipalités suivantes : Saint-Pierre-de-Lamy, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Elzéar-de-Témiscouata, Saint-Eusèbe et Saint-Louis-du-Ha! Ha!

ATTENDU que les cinq Municipalités ont accepté de travailler sur ce projet;

ATTENDU que les représentants des cinq Municipalités se sont rencontrés à plusieurs reprises et qu'un agent de développement économique a été retenu à la suite de la publication d'une offre d'emploi;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a accepté d'assurer l'administration du projet et de s'occuper de la comptabilité et du service de la paie;

ATTENDU que lors d'une rencontre tenue le vendredi 26 mai 2017, les représentants des cinq Municipalités se sont entendues sur les modalités régissant le projet et que des documents ont été déposés au conseil municipal;

2017- 074

IL EST PROPOSÉ par Mme Agathe Drouin;
APPUYÉ par M. Yan Marceau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata :

- Entérine le choix du comité de sélection pour l'engagement de monsieur Alexandre Raymond de Rimouski;
- Accepte que le début de l'emploi soit le lundi 5 juin 2017;
- Mandate madame Denise Dubé, directrice générale comme représentante de la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata sur le comité de gestion qui aura à superviser le travail de l'agent de développement économique;
- Reconnaît avoir pris connaissance du partage du temps, des coûts, des frais de déplacement et des autres frais reliés à cet emploi tels

que discutés lors de la réunion du 26 mai dernier et qu'il entérine ce partage;

- Accepte de payer des frais d'administration de 7.5% à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour s'occuper de cette entente;
- Accepte qu'un budget prévisionnel des revenus et des dépenses et une estimation des quote-parts de chacune des Municipalités soient présentés en début d'année financière et que des ajustements soient faits en fin d'année pour représenter les dépenses réelles à la fin de chacune des années financières;
- Reconnaît avoir pris connaissance du projet de contrat de travail pour l'agent de développement économique;
- Reconnaît avoir pris connaissance de l'entente de gestion à être signée entre la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et la MRC de Témiscouata.

Le conseil municipal n'est pas en accord avec l'horaire de travail de l'agent de développement, car cela pourrait ralentir un projet d'une municipalité qui pourrait prendre plus de temps de travail que prévu dans son horaire de travail.

EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA

ATTENDU que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

ATTENDU que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

ATTENDU que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

ATTENDU que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

ATTENDU que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

ATTENDU que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

ATTENDU que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

ATTENDU que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

ATTENDU que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

ATTENDU que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons

2017– 075

IL EST PROPOSÉ par Mme Agathe Drouin;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata :

Demande au gouvernement du Canada :
D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

DEMANDE DE DON – RELAIS POUR LA VIE AU TÉMISCOUATA

2017– 076

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;
APPUYÉ par M.Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (ères);

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata donne un don de cent dollars (100,00\$) au relais pour la vie au Témiscouata.

DEMANDE DE DON - SOURCE D'ESPOIR TÉMIS

2017 – 077

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers(ères),

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata donne un don de trente-cinq dollars (35,00\$) à Source d'Espoir Témis.

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

2017 – 078

IL EST PROPOSÉ par Mme Agathe Drouin;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

QUE la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

DEMANDE DE CONFORMITÉ - MONSIEUR ANTOINE HOUDE BOUCHARD

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiments a fait parvenir une lettre recommandée à Monsieur Antoine Houde Bouchard le 2 décembre 2015 lui demandant de se conformer à la Règlementation municipale;

ATTENDU qu'une 2^e lettre a été envoyée le 7 juin 2016 lui demandant de se conformer à la réglementation municipale concernant le plan de sa résidence. Il a fourni un plan et un permis lui a été transmis ainsi qu'un numéro civique;

ATTENDU que M. Bouchard n'a pas encore déménagé son bâtiment malgré les demandes faites par l'inspecteur en bâtiments;

2017 – 079

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal donne jusqu'au 20 juillet 2017 à Monsieur Houde Bouchard pour se conformer à la réglementation municipale. Après cette date la démarche nécessaire à l'exécution de l'avis d'infraction émis le 1 novembre 2015 par l'inspecteur en bâtiment sera mise de l'avant.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 22 h 00, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

Directrice générale

Mairesse